

**SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT AU MINISTERE DE LA CULTURE
MAIS QUE COMPTE FAIRE MADAME LA MINISTRE ? !**

Gel du point d'indice, ça ne peut plus durer

Le 22 mars prochain, le gouvernement a fixé un « rendez-vous salarial » aux organisations syndicales de la Fonction publique. Ce « rendez-vous » qui ne saurait se substituer à une vraie négociation est cependant très attendu et pour cause : la valeur du point d'indice - base du calcul du traitement des fonctionnaires et des contractuels - est actuellement de 4,63 € alors qu'elle serait normalement de 5,28 € si elle avait, a minima, suivi l'inflation. Or la valeur du point d'indice n'a pas bougé depuis le 1^{er} janvier 2010, c'est ce qu'on appelle communément : le gel du point d'indice.

Une politique d'austérité salariale poursuivie par la gauche

Cette politique d'austérité salariale initiée par la droite et poursuivie par la gauche provoque une baisse constante et très importante du pouvoir d'achat des personnels toutes catégories confondues. Jugeons-en plutôt : un adjoint administratif (catégorie C) principal de 2^{ème} classe au dernier échelon perçoit un salaire indiciaire brut de 1885 € au lieu de 1960 €, soit une perte mensuelle de 75 € ; pour un agent de catégorie B de classe normale au 13^{ème} échelon (indice 486) la perte est de 90 € par mois ; elle s'élève à 121 € pour un attaché d'administration (catégorie A) au 12^{ème} échelon de son grade. Naturellement tout ceci pèse également très lourdement sur la grille indiciaire qui subit un tassement par le bas - tassement qui entrave lui-même gravement la carrière des agents - ; ainsi que sur les pensions de retraite qui se rapproche dangereusement du minimum vieillesse.

Nous refusons la paupérisation de la Fonction publique et la précarisation des personnels

Ces quelques exemples concrets permettent à eux seuls de mesurer les dangers d'une forme de paupérisation de la Fonction publique et de précarisation des personnels. Il convient par ailleurs de souligner que la pression exercée sur le traitement des fonctionnaires et plus largement sur les salaires du secteur public impacte directement l'augmentation des salaires dans le secteur privé. Ainsi, le pacte « Europlus » scellé en mars 2011 par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel indique clairement qu'il faut lier le contrôle des rémunérations des salariés du privé à la « maîtrise des salaires » dans le secteur public.

L'heure est venue de mettre un terme au contentieux salarial qui s'est accumulé depuis des années !

Revalorisation des filières métiers et des carrières, protection sociale complémentaire, régimes indemnitaires, la responsabilité d'Audrey Azoulay est engagée

Si la situation salariale des personnels du ministère de la culture est bien sûr étroitement liée aux décisions prises par la ministre de la Fonction publique en accord avec Matignon et Bercy, il n'en demeure pas moins que la responsabilité de Madame Azoulay est engagée.

Un ministère très mal loti, des personnels exaspérés

Qu'il s'agisse des salaires, évidemment, mais aussi de la revalorisation des filières métiers ou encore des régimes indemnitaires, chacun sait bien que notre ministère fait partie des plus mal lotis. Les revendications portées dans ce domaine par toutes les organisations syndicales sont parfaitement connues et rencontrent l'adhésion des personnels.

Des revendications qui rassemblent très largement les personnels du ministère

Ces revendications nous les avons défendues auprès d'Aurélie Filippetti dès le retour de la gauche au pouvoir en 2012, puis auprès de Fleur Pellerin. Il appartient désormais à Audrey Azoulay de s'emparer pleinement du dossier et de lui donner une issue favorable.

En tous cas, pour notre part, nous savons ce qu'il nous reste à faire : nous saisir tous ensemble de la journée du 22 mars dans l'unité la plus large de nos organisations syndicales pour imposer d'autres choix et améliorer durablement la situation du plus grand nombre.

LE 22 MARS 2016

MOBILISONS-NOUS PAR LA GREVE ET LES MANIFESTATIONS

- **pour un dégel immédiat du point d'indice,**
- **pour le rattrapage immédiat des pertes de pouvoir d'achat,**
- **pour la revalorisation des filières métiers du ministère de la culture et de nouvelles perspectives de carrière,**
- **pour une protection sociale complémentaire de haut niveau ouverte à tous les personnels quel que soit leur statut.**

Paris, le 17 mars 2016

DERNIERE MINUTE : le gouvernement a fait ce jour une ultime proposition jugée inacceptable par les organisations syndicales ; après 6 ans de gel, le point d'indice serait augmenté de 1,2% en deux fois !

Raison de plus pour descendre dans la rue le 22 mars. Nous ne faisons pas la mendicité, nos revendications sont justes et doivent être satisfaites.